

## Termes de Référence

### **Atelier régional pour la finalisation et la validation du Plan d'Action de la COMIFAC pour l'application des législations sur le Commerce de la Faune Sauvage en Afrique Centrale.**

**Date:** Jeudi 10 – Vendredi 11 Novembre 2011

**Lieu:** Douala, Cameroun

**Langue:** Français

### **Contexte et justification**

Le Secrétariat de la COMIFAC a préparé un Plan d'Action 2012-2017 pour l'Application des Législations sur le Commerce de la Faune sauvage en Afrique Centrale (en Abrégé PALECFAC-COMIFAC) pour finalisation et validation par les pays de la COMIFAC (Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, République du Congo, République Démocratique du Congo, Guinée Equatoriale, Gabon, Rwanda, Sao Tomé et Principé), accompagné d'un projet de déclaration des chefs d'Etats de la COMIFAC concernant l'adoption du Plan d'Action pour l'application des législations sur le commerce de la faune sauvage.

### **Historique du PALECFAC -COMIFAC**

1) Six pays de la COMIFAC (Cameroun, RCA, Tchad, Congo, Guinée Equatoriale et Gabon) ont organisé une réunion au cours de la 15ème conférence des Parties à la CITES (dénommé rencontre de Doha). Les conclusions de la réunion endossées par les participants soulignent un intérêt dans l'élaboration d'un plan d'action régional pour le renforcement de la lutte contre le braconnage et le contrôle du commerce illégal de la faune sauvage.

2) Le PALECFAC et la déclaration associée ont été discutés de manière officielle à la 6ième session du conseil des Ministres de la COMIFAC tenu du 8-11 Novembre 2010 à Kinshasa où les Ministres ont donné mandat au Secrétariat de la COMIFAC pour finaliser le projet de PALECFAC -COMIFAC et la déclaration à travers une approche participative (cf. Point 15.o) du communiqué final de la 6<sup>ème</sup> Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC).

3) Le Secrétariat de la COMIFAC a participé à la première réunion technique du comité des parties à l'accord sur le Gorille signé sous les auspices de la Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS), tenue au Rwanda du 29-30 Avril 2011. Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, Mr Raymond Mbitikon a eu à présenter à cette réunion, le concept du PALECFAC et a déclaré que la COMIFAC s'est engagé à conduire de manière participative le processus du PALECFAC vers son adoption par les pays concernés. Six pays de la COMIFAC (Cameroun, RCA, Congo, RDC, Guinée Equatoriale et Rwanda) étaient présents à cette réunion.

4) Une des recommandations de la réunion conjointe du Groupe de Liaison sur la viande de brousse de la CDB et du Groupe de Travail de l'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES, qui s'est tenue à Nairobi du 7 au 11 mai 2011 insiste sur la nécessité de renforcer la collaboration pour l'application des législations (cf <http://www.cbd.int/doc/meetings/for/lgbushmeat-02/official/lgbushmeat-02-04-en.pdf>). Parmi les 6 pays qui constituent le Groupe de Travail de l'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES, cinq sont membres de la COMIFAC (Cameroun, RCA, Congo, RDC, Guinée Equatoriale) et étaient représentés à la réunion de Nairobi.

5) Une des résolutions de la réunion du Groupe de Travail de l'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES qui s'est tenue le 10 mai 2011 à Nairobi mentionne le PALECFAC – COMIFAC (cf § 8fii du document du secrétariat CITES sur le site <http://www.cites.org/eng/com/sc/61/E61-42.pdf>). Une réunion du Groupe de Travail de l'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES s'est tenue à Nairobi en juin 2011 et le Groupe de Travail a « exprimé son soutien et sa volonté de suivre » le processus du PALECFAC. Le Président du Groupe de Travail de l'Afrique Centrale sur la viande de brousse de la CITES a aussi mentionné le PALECFAC dans son compte rendu à la 61<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif de la CITES.

### **Objectifs de l'atelier**

En vue de la mise en œuvre des recommandations du communiqué final, le Secrétariat de la COMIFAC a finalisé et envoyé le projet de PALECFAC – COMIFAC au pays concernés et aux partenaires pour observations et commentaires en Septembre 2011. Le but de cet atelier à caractère consultatif et participatif est de finaliser et valider le PALECFAC - COMIFAC par les représentants mandatés des pays concernés avec la participation des principaux partenaires. Il s'agit d'une étape cruciale pour s'assurer de l'appropriation du PALECFAC – COMIFAC par les pays de la COMIFAC, une étape fondamentale et nécessaire vers les objectifs fixés.

### **Résumé du Plan d'Action pour l'application des législations sur le Commerce de la Faune Sauvage en Afrique Centrale, 2012-2017:**

**Vision** “ *Les espèces menacées sont conservées en Afrique Centrale, et le braconnage et le commerce illégal de la faune sauvage sont combattus efficacement.* ”

#### **But**

*“ Les efforts d'application de la loi sur la faune sauvage sont accrus significativement au niveau national et sous-régional, des moyens de dissuasion efficaces contre le braconnage et le commerce lié sont mis en œuvre, et les poursuites judiciaires concernant le braconnage et commerce illégal de la faune sont accrues et suivies sur toute l'Afrique Centrale d'ici 2017. »*

#### **Objectifs**

1. La coopération et la collaboration sont renforcées entre les autorités de contrôle et les autorités judiciaires concernées par l'application des lois sur la faune sauvage au niveau national, ainsi qu'entre les pays membres.
2. Les investigations augmentent, en particulier à des points clefs de transit ou aux frontières, dans les marchés locaux, et dans les zones transfrontalières.
3. Des moyens de dissuasion efficaces pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal de la faune sont mis en place, les poursuites sont conduites le plus loin possible en respect des lois nationales, et les résultats des contrôles et des poursuites judiciaires sont suivis.
4. La prise de conscience des problématiques du commerce illégal de la faune sauvage augmente et les résultats des efforts de contrôle sont largement communiqués

#### **Résultats attendus de l'atelier**

- Le PALECFAC - COMIFAC est finalisé et validé par les pays de la COMIFAC et les principaux partenaires
- Un accord entre les participants pour soumettre le PALECFAC - COMIFAC pour adoption par les Chefs d'Etats est parvenu, et le processus en vue de son adoption par les Chefs d'Etats est défini.

- Un engagement pour la mise en œuvre du PALECFAC – COMIFAC est fait par les gouvernements représentés à l’atelier et les parties prenantes/ partenaires présents s’engagent à appuyer la COMIFAC et les gouvernements dans la mise en œuvre du PALECFAC – COMIFAC.